



Assurance Annulation

Au moment de l'inscription, il est proposé la mise en place d'une « option assurance annulation ». En cas de mise en place de cette option annulation, la sélection de la case « J'accepte le règlement de l'organisateur » et la confirmation de la commande entraîne acceptation par l'acheteur de l'intégralité des conditions générales de vente, y compris celles relatives à l'option individuelle annulation, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions.

- 1) En cas de sélection, le coût de l'option individuelle annulation sera ajoutée à la somme due par le demandeur et le montant total sera réglé en une seule fois.
- 2) L'achat de l'option individuelle annulation permet le remboursement des droits d'inscription selon les conditions ci-dessous.
- 3) Le montant de l'option individuelle annulation n'est pas remboursable.
- 4) Toute demande de remboursement devra obligatoirement être effectuée par mail avec accusé de lecture ou lettre recommandée avec accusé de réception adressée à contact@trailporquerolles.com ou au bureau de l'association TOP-Oxygène (85bis avenue de Wagram 75017 Paris), le cachet de la poste faisant foi.
- 5) Le remboursement interviendra au plus tard dans un délai d'un mois à compter du jour de la réception de la demande de remboursement.
- 6) Toute demande de remboursement incomplète ou non conforme à la procédure de dépôt détaillée ci-dessus ne pourra être prise en compte et ne fera donc l'objet d'aucun remboursement.
- 7) Selon certaines conditions, il pourra être demandé des frais de gestion pour tout changement administratif sur un dossier

Conditions de remboursement :

Jusqu'au 22/08/2018 inclus

- **Trail et options :**
 1. Si vous avez pris l'assurance annulation : remboursement en intégralité (hors frais liés à l'assurance) ou changement sans frais.
 2. Si vous n'avez pas pris l'assurance annulation : report de l'inscription sur l'année suivante sans frais ou remboursement de 50%
Jusqu'à cette date, il est possible de changer le bénéficiaire du dossard mais des frais de gestion de 10€ seront demandés pour l'effectuer.

Entre le 23/08/2018 et le 28/09/2018

- **Trail :**
 1. Si vous avez pris l'assurance annulation : remboursement en intégralité (hors frais liés à l'assurance et l'hébergement) ou changement sans frais (la demande doit être validée par l'organisation).
 2. Si vous n'avez pas pris l'assurance annulation : Pas de remboursement, pas de changement et pas de report possible.

Après le 28/09/2018

- **Aucune demande de modification ou de demande de remboursement ne sera prise en compte**